

L'Etat enlève 27 panneaux publicitaires illégaux en Ardèche

Mardi 12 décembre 2017 à 5:13Par **Pierre-Jean Pluvy**, France Bleu Drôme-Ardèche

Chaque année 150 PV sont dressés pour des panneaux publicitaires illégaux en Sud-Ardèche. L'association **Paysages de France** se dit aujourd'hui satisfaite du travail réalisé par l'administration.



Des panneaux illégaux à proximité d'Aubenas - Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

Une association de défense des paysages satisfaite du travail réalisé par l'Etat, c'est plutôt rare. Mais en Ardèche, **Paysages de France** ne trouve plus rien à redire. Et ça n'a pas été toujours le cas. En 2011, des ardéchois décident d'interpeller l'Etat sur la multiplication des panneaux publicitaires et notamment ceux que la réglementation appelle les pré-enseignes. Des panneaux pour annoncer des commerces, des hôtels ou des campings.

Paysages de France dépose une centaine de relevés d'infraction en préfecture

Pour faire réagir l'administration, l'association dépose en préfecture une centaine de relevés d'infraction. 300 panneaux sont illégaux sont recouverts de bâches. Les membres ont noté toutes les entorses à la réglementation en Ardèche et elles sont nombreuses en juin 2011. La loi ENE, engagement national pour l'environnement vient encore durcir la réglementation. Les pré-enseignes au sein des communes ne sont plus possibles que pour les activités culturelles, les commerces de produits locaux et les monuments historiques ouverts à la visite.

L'administration s'empare du dossier

En 2015, l'administration décide de réagir. Les panneaux illégaux sont ciblés, des lettres d'avertissement sont envoyées, puis des PV si rien n'est fait avec une astreinte de 205 € par panneau et par jour. 150 PV sont envoyés chaque année en Sud-Ardèche. La direction départementale des territoires souligne les nécessaires explications pour les personnes concernées.



Panneaux publicitaires illégaux à proximité de Saint-Privas - Direction départementale des territoires de l'Ardèche



Les panneaux ont fait l'objet d'un PV et ont été retirés - Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Urbacom : un dossier particulier

Mais parfois l'administration se heurte au silence. C'est le cas avec l'annonceur Urbacom. L'entreprise d'Alès a installé 60 panneaux publicitaires en Sud-Ardèche. Autant de panneaux qui deviennent illégaux après la loi ENE. L'entreprise fait faillite et les PV de la DDT, la direction départementale des territoires restent sans réponse. Ce sont alors les propriétaires des terrains sur lesquels sont installés les panneaux de pub qui doivent les enlever. Les communes et le département sont sollicités par la DDT. Ils en enlèvent 20. Par ailleurs la DDT en enlève elle-même 27 sur des crédits spéciaux du ministère.